

GESTION LOCATIVE

Quels documents fournir à l'agence ?

Pour la gestion locative, plusieurs documents sont nécessaires pour garantir la transparence et la fiabilité des transactions entre le propriétaire et le locataire.

- PIÈCE D'IDENTITÉ
- TITRE DE PROPRIÉTÉ
- DIAGNOSTIC
- TAXE FONCIÈRE
- ACCÈS AU SITE DU SYNDIC
- ASSURANCE PROPRIÉTAIRE
- KBIS ET STATUTS (SI SCI)
- FACTURES ELECTRICITÉ, GAZ ET INTERNET
- LISTING DU MOBILIER (SI APPARTEMENT MEUBLÉ)
- LISTING DU MOBILIER (SI APPARTEMENT MEUBLÉ)
- RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
- FACTURES DES TRAVAUX EFFECTUÉES
LES 12 DERNIERS MOIS